



Forum RéFlex

Procès verbal - Séance plénière du 25 septembre 2013

Lieu : CWaPE

Ordre du jour

- **Introduction**

Par Francis GHIGNY (CWaPE)

- **Forum RéFlex : Objet, planning et résultats escomptés**

Par Frédéric TOUNQUET (CWaPE)

- **Questions et réponses**

- **Premiers résultats du projet de gestion active de la demande**

Par Michel LEFORT (ORES)

- **Questions/réponses**

- **Contrat de raccordement avec accès flexible**

Par Stéphane RENIER (CWaPE)

- **Exemple concret d'application de la compensation financière et suite des opérations**

Par Frédéric Tounquet (CWaPE)

- **Questions/réponses et suivi**

Introduction

Francis Ghigny introduit la séance en replaçant le forum RéFlex dans son contexte. Il rappelle le processus de concertation sectorielle réalisé par le groupe de réflexion REDI et les principales conclusions auquel il a abouti. Le forum RéFlex en constitue le prolongement et a pour objet d'avancer dans sa mise en œuvre, afin de permettre aux gestionnaires de réseau de disposer des outils nécessaires à l'intégration des productions locales au moindre coût sociétal.

Pour ce faire, la CWaPE a notamment proposé au législateur d'inscrire le principe de compensation financière des producteurs raccordés en accès flexible dans le décret électricité. Bien que ce décret soit toujours en cours d'approbation, la CWaPE considère que sa mission première, la recherche d'efficacité dans le fonctionnement du marché, justifie la mise en œuvre du Forum afin d'envisager des modalités de mise en œuvre encadrant la compensation financière des productions disposant d'un contrat de raccordement avec accès flexibles. De cette façon, le régulateur sera en mesure de présenter un rapport ad hoc au prochain ministre de l'énergie en exercice, voire, le cas échéant, de proposer des modalités de mise en œuvre des principes inscrits dans le décret.

Il a également été rappelé la volonté de la CWaPE de favoriser l'utilisation d'un maximum de flexibilité par les acteurs commerciaux, tout en permettant aux gestionnaires de réseau de disposer de sources de flexibilité. Cette flexibilité technique, quand bien même elle ne serait que peu sollicitée, pourrait offrir des économies substantielles en termes d'adaptation des réseaux.

Attentes des participants

Les attentes de l'ensemble des participants sont récoltées au moyen d'un tour de table. De manière générale, les participants accueillent favorablement l'initiative de la CWaPE et précisent le rôle de leur organisation dans le contexte de la flexibilité et leur souci de faire valoir leurs intérêts et leurs contraintes.

Leurs remarques et suggestions peuvent être regroupées par catégories :

1. Cadre légal

Tout en saluant l'initiative de créer une plateforme régionale de discussion sur la flexibilité et en jugeant nécessaire de progresser dans la matière, les représentants des gestionnaires de réseau s'interrogent sur la manière dont les travaux vont pouvoir évoluer en l'absence de dispositions décrétales en la matière.

Dans sa dernière version publique, le projet de décret ne traduit pas la globalité du référentiel REDI. Les participants conviennent cependant de mener une réflexion quant aux impacts des différentes modalités de mise en œuvre du principe d'accès flexible et à leur traduction dans les futurs arrêtés d'exécution.

Plusieurs participants évoquent également la nécessité d'observer une certaine cohérence entre les cadres légaux qui seront développés dans les 3 régions et pour les différents niveaux de tension.

2. Coût

Certains participants travaillent actuellement à la définition d'outils d'aide à la prise de décision pour les gestionnaires de réseau dans le contexte du développement de la production décentralisée, dont le but est d'optimiser les investissements réseaux. Ils accueillent par conséquent favorablement la constitution d'un forum où les questions d'arbitrages économiques pourront être abordées en transparence avec tous les acteurs de marché. D'autres insistent sur la nécessité de rechercher un objectif d'optimum sociétal permettant d'offrir un bénéfice à l'utilisateur final.

De manière générale, il conviendra d'aboutir à des solutions équilibrées préservant l'intérêt des acteurs du marché. Pour ce faire, il est utile que le forum RéFlex réunisse l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur.

3. Autres forum de discussions

De manière complémentaire au projet REDI de 2011, plusieurs structures de concertation s'articulant autour de thème de la flexibilité ont été créées. Certains acteurs soulèvent le souci de partage et de mise en commun des informations transmises au sein de ces Forum. Il est également souligné que le forum RéFlex n'a pas pour vocation de se substituer aux autres plateformes de discussion relatives à la flexibilité.

Il s'agit plutôt d'assurer une certaine complémentarité tout en permettant de faire évoluer la réflexion wallonne sur la thématique de la flexibilité en réponse au problème de congestion, en vue notamment d'apporter au nouveau Ministre en charge de l'énergie un rapport circonstancié en la matière.

RéFlex : Objet, planning et résultats escomptés

Frédéric Tounquet précise les résultats et les sujets visés par le forum. Dans un premier temps, les sujets seront limités au projet d'ORES relatif à la gestion active de la demande et à la prise en compte de la compensation financière des productions raccordés avec accès flexible. Des propositions de groupes de travail seront soumises aux membres du Forum par la CWaPE.

Le forum en assurera le suivi lors de réunions trimestrielles. Les dates suivantes sont proposées :

- 25/09/2013
- 4/12/2013
- 12/02/2014
- 7/05/2014
- 17/09/2014

Premiers résultats du projet de gestion active de la demande (ORES)

ORES procède actuellement au développement du projet GAD (« Gestion active de la demande) qui s'inscrit dans la foulée des réflexions du GT 2 du projet « REDI » Réseaux Électriques Durables et Intelligents) qui avait estimé qu'à l'horizon 2020, 30% de l'électricité consommée en été (33% en hiver) par le secteur résidentiel pourrait être déplacée au moyen de la télécommande centralisée (Tcc), du compteur multi-horaires ou d'incitants financiers. Ce projet se compose d'une partie dite « Macro » et d'une partie dite « Micro ».

La partie « Macro » porte sur la mesure du déplacement de charge sur les postes de Thy le Château et de Dorinne suite au déplacement de 3 heures creuses de nuit (de 00 :00 à 03 :00) vers l'après-midi (11 :00 à 14 :00), en semaine. Ce projet a démarré le 1^{er} juillet 2013 et prendra fin en mars 2014 afin de considérer une période estivale et une période hivernale.

Les premiers résultats « qualitatifs » démontrent un pic des consommations dans cette nouvelle tranche horaire. Les données de mesure sur chacun des postes précités doivent encore être épurées de certaines perturbations liées notamment à la production photovoltaïque locale. Les

prochaines étapes de l'expérience consisteront à analyser la puissance et l'énergie déplacée, à quantifier la surconsommation éventuelle ainsi qu'à étudier les retours d'expérience qui résulteront de cet exercice.

La partie « Micro » porte sur un échantillon de 50 clients disposant d'un compteur intelligent. ORES est actuellement en attente d'une réponse de la Commission de la Protection de la Vie Privée avant d'allant plus avant dans le projet.

Raccordement avec accès flexible des productions décentralisées (CWaPE)

Après un rappel des principes dégagés dans le cadre de REDI, Stéphane Renier prend la parole pour exposer le processus de concertation qui a conduit à l'élaboration de contrats d'accès flexible. Ces contrats ont été définis au titre de projet-pilote et ne contiennent pas de dispositions relatives à la compensation financière des producteurs.

La mise en œuvre de la flexibilité sous-tend l'élaboration de contrat de raccordement avec accès flexible. Les règles stipulées dans le contrat sont à définir. La CWaPE doit approuver préalablement ces contrats (conformité aux AGW et au RT). Synergrid a présenté à la CWaPE des propositions de clauses de contrat de raccordement.

Après examen, la CWaPE pense que ces clauses sont acceptables pour une période transitoire. La CWaPE souhaite toutefois intégrer l'obligation d'informer le producteur sur la probabilité de survenance d'une interruption d'injection sur le réseau. La CWaPE souhaite aussi ajouter une clause d'adaptation des contrats dès l'entrée en vigueur du nouveau décret. La CWaPE a également précisé qu'il s'agissait pour l'instant de « contrats pilotes ».

Suite aux remarques formulées par la CWaPE, le secteur demande une adaptation de l'article 3 du projet de contrat ; une consultation est actuellement en cours.

La méthode de calcul de la compensation financière est encore à définir.

Suite à cette intervention, Frédéric Tounquet montre les dispositions actuellement d'application en Allemagne (base légale et mise en œuvre par les gestionnaires de réseau). Sur cette base de comparaison, une liste de tâches concrètes est présentée et soumise aux participants. Ces tâches sont les suivantes :

- Interaction entre gestionnaires de réseau
- Evaluation du volume ex-ante
- Evaluation du volume ex-post
- Valorisation du volume :
 - Neutralisation BRP
 - Evaluation du manque à gagner
 - Evaluation des coûts évités

Synthèse des discussions et décisions

La dénomination et le contenu des différents groupes de travail ont été définis sur base de la liste prioritaire des tâches à mener à bien telle que proposée, en séance, dans l'exposé, à savoir :

- Un groupe de travail « Estimation des volumes » analysera les modalités d'évaluation des volumes ex-ante et ex-post. Pour effectuer ce travail, il est proposé de s'inspirer des modalités de

calcul des volumes d'application en Allemagne. Ce Groupe de Travail sera composé des représentants de la CwaPE, des gestionnaires de réseau, des producteurs et des responsables d'équilibre et sera mis sur pied en priorité (Gflex 1).

- Un groupe de travail étudiera la « valorisation des volumes » et sera mis en place après l'adoption du décret. Deux composantes entreraient en ligne de compte. La première concerne la compensation physique de l'énergie en temps réel afin d'éviter tout déséquilibre dans le chef du BRP associé au producteur. La seconde composante porte sur les coûts évités (intrants stockable) et le manque à gagner (certificats verts), à définir par filière de production et par classe de puissance, en cohérence avec le niveau de soutien. Pour réaliser cette étude, Anode propose de reprendre ce qui existe déjà au niveau fédéral et d'en évaluer l'applicabilité au niveau régional (Gflex 2).
- Un Groupe de Travail « Interaction entre gestionnaires de réseau » pourra s'intéresser à la révision des contrats de collaboration entre gestionnaires de réseau (répartition des responsabilités entre GR – évènement qui impose la flexibilité, quel GRD est chargé de l'indemnisation tenant compte de l'endroit où est raccordé le producteur). Les gestionnaires de réseau ont indiqué qu'au sein de Synergrid, un groupe était dédié à ces questions et qu'il pourrait s'en charger dès lors que le décret serait finalisé. (Gflex 3)
- Il a également été proposé de mettre sur pied un groupe de travail étudiant les modalités d'évaluation des situations déraisonnables, exonérant le gestionnaire de réseau de l'obligation de compenser le producteur après un délai déterminé. Cette proposition n'a pas été retenue pour l'instant mais pourra faire l'objet d'une réflexion ultérieurement. (Gflex 4)
- Un groupe de travail sera dédié au suivi du projet de gestion de la demande initié par ORES. Ce groupe de travail sera initié dès que les données nécessaires auront été traitées par ORES, conformément aux modalités précisées dans la présentation du projet (exclusion d'éléments perturbants et constitution d'un référentiel pour évaluer l'impact du changement des tranches horaires). (GAD)

Il est proposé que la CWaPE établisse des fiches identifiant le périmètre d'action par groupe de travail. Dans un souci d'efficacité, les GT seront composés d'un nombre limité de participants.

La prochaine réunion plénière est fixée au 4 décembre à 10 :00. La réunion plénière finale est programmée pour le 17 septembre 2014. Ces réunions se dérouleront à la CWaPE et précéderont les réunions du comité de marché réunit dans le cadre d'Atrias.

* *
*

Annexes : liste des présences, supports de présentation CWaPE et ORES